

Bulletin d'actualités sur le marché canadien de la santé animale : les animaux de compagnie retiennent beaucoup l'attention pendant la pandémie

21 JUIN 2021 14 MIN DE LECTURE

Expertises Connexes

- [Agroentreprise](#)
- [Litiges en droit des sociétés et en droit commercial](#)
- [Produits pharmaceutiques et sciences de la vie](#)
- [Propriété intellectuelle](#)
- [Santé](#)
- [Sociétés émergentes et à forte croissance](#)

Auteur: Vincent M. de Grandpré

La pandémie de COVID-19 a radicalement changé tous les aspects de nos vies depuis mars 2020, y compris le travail. Selon Statistique Canada, 32 % des Canadiens faisaient du télétravail en janvier 2021, contre seulement 4 % en 2016. Cette tendance devrait se poursuivre, puisque 80 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles aimeraient travailler au moins la moitié de leurs heures à la maison une fois la pandémie terminée, et 15 % préfèrent travailler la totalité de leurs heures à la maison.

Les animaux de compagnie sont partout

Le travail à domicile a entraîné une explosion du nombre d'adoptions d'animaux de compagnie – [18 % des propriétaires d'animaux](#) au Canada ont acquis leur compagnon pendant la pandémie. En 2021, plus de la moitié des Canadiens possèdent un animal de compagnie, le taux de possession le plus élevé étant enregistré chez les [18 à 24 ans](#). Dans une enquête, [77 %](#) des cliniques vétérinaires d'Amérique du Nord ont déclaré avoir plus de patients qu'avant la COVID-19. Alors que le travail à domicile se prolonge, de plus en plus de personnes continueront à s'acheter des animaux de compagnie. C'est une bonne nouvelle pour tous les intervenants en santé animale au Canada.

L'assurance vétérinaire croît rapidement

L'augmentation du nombre d'animaux de compagnie s'accompagne d'une augmentation des dépenses en services vétérinaires. Cependant, les soins vétérinaires d'urgence peuvent être très coûteux, ce qui amène de plus en plus de propriétaires d'animaux à recourir à une assurance vétérinaire. La North American Pet Health Insurance Association (NAPHIA) a indiqué que le secteur de l'assurance vétérinaire en Amérique du Nord a dépassé les [2,17 milliards de dollars américains en primes payées en 2020](#). Au Canada, les membres de la NAPHIA auraient vendu 245 millions de dollars de primes, soit une augmentation de [17,2 %](#) par rapport à l'année précédente. Ce taux de croissance a dépassé celui de l'année précédente, qui comptait également deux chiffres. On estime que le marché canadien de l'assurance vétérinaire connaîtra un taux de croissance annuel composé (TCAC) de [7,4 %](#) jusqu'en 2027. L'assurance vétérinaire est un avantage net pour toutes les entreprises de santé des animaux de compagnie.

Renseignements sur l'assurance vétérinaire

En avril 2021, HomeAgain de Santé animale Merck et PTZ Insurance Agency Ltd. Pets Plus Us[®]de Pethealth Inc. ont annoncé un partenariat pour fournir une assurance vétérinaire sous la marque Pet Plus Us[®].

Les demandes et les approbations de médicaments pour animaux de compagnie sont en hausse

Pendant la pandémie, les entreprises ont continué à soumettre des demandes de médicaments vétérinaires, et Santé Canada a continué à approuver un nombre record de médicaments vétérinaires dans des avis de conformité (AC).^[1] Au cours des 18 derniers mois, le nombre total de demandes de nouveaux médicaments vétérinaires par rapport à la période précédente a augmenté de 33 %.^[2] Le nombre d'approbations de médicaments pour animaux de compagnie, bien que faible, a augmenté de 60 %.^[3]

L'obtention d'une approbation de médicaments vétérinaires de Santé Canada, qui permet de délivrer un AC, peut être plus coûteuse, mais elle permet au fabricant promoteur de gérer l'entrée en concurrence, notamment en inscrivant les brevets canadiens délivrés au registre des brevets.

Parallèlement à la demande croissante des consommateurs pour des services vétérinaires, les organismes de recherche prévoient une augmentation de la demande pour des médicaments vétérinaires. Par exemple, le marché de la santé vétérinaire pour les troubles oculaires chez les animaux devrait connaître un TCAC de 5,7 % au cours des cinq prochaines années. Grand View Research estime que le marché mondial des soins de santé pour animaux de compagnie dépassera les 37 milliards de dollars américains d'ici 2028 compte tenu de l'augmentation du nombre d'adoptions d'animaux de compagnie, des maladies chroniques chez les animaux de compagnie, du nombre de pharmacies en ligne et des demandes d'assurance vétérinaires. Ces tendances devraient également apparaître au Canada.

Renseignements sur les nouveaux médicaments

Librela [®] (<i>bedinvetmab</i>)	En février 2021, Zoetis Canada a obtenu un AC et l'exclusivité des données pour Librela [®] , un anticorps monoclonal injectable pour le traitement de la douleur causée par l'arthrose chez les chiens. Cet AC concerne également un « médicament innovant » bénéficiant de la protection des données.
NexGard [®] Combo (<i>eprinomectin, praziquantel, afoxolaner</i>)	En janvier 2021, Boehringer Ingelheim a obtenu une approbation d'AC pour NexGard [®] Combo, pour son utilisation dans le traitement des parasites félins.
Solofer (<i>fer [fer-dextran, complexe]</i>)	En février 2021, Pharmacosmos a obtenu une approbation d'AC pour Solofer, un médicament destiné à combattre la carence en fer chez les cochons et les porcelets.
Cardalis [®] (<i>spironolactone, chlorhydrate de bénazépril en comprimés à croquer</i>)	En juillet 2020, Ceva Santé Animale a obtenu l'approbation de la FDA pour Cardalis [®] , une association de médicaments pour le traitement de l'insuffisance valvulaire atrio-ventriculaire. Cardalis [®] n'est pas actuellement approuvé au Canada.

Regroupement de cliniques vétérinaires au Canada

En 2020, la tendance, aux États-Unis, consistant à regrouper des cliniques vétérinaires et à investir massivement dans celles-ci a atteint un nouveau sommet au Canada. En juillet, la société de capital-investissement américaine Berkshire Partners a acquis une participation de 70 % dans VetStrategy dans le cadre d'une opération évaluée à plus de 1,4 milliard de dollars. VetStrategy est une entreprise qui regroupe des cliniques vétérinaires partout au Canada. Son modèle d'entreprise consiste à acheter des cliniques vétérinaires à des praticiens qui prennent leur retraite ou qui préfèrent ne pas avoir à s'occuper de l'aspect administratif de la pratique vétérinaire.

L'investissement de Berkshire Partners dans VetStrategy reflète une valorisation implicite d'environ 22 fois le bénéfice avant intérêts, impôts et dotations aux amortissements, une vision optimiste du domaine de la médecine vétérinaire au Canada. Les cliniques vétérinaires fournissent des services essentiels et n'ont pas été fermées pendant la pandémie. En fait, aux États-Unis, le recours aux services de santé pour les animaux a augmenté pendant la pandémie, alors que la demande de services de santé pour les humains a diminué.

Le regroupement des cliniques vétérinaires devrait se poursuivre. Un rapport publié en 2021 par Veterinary Integration Solutions documente le nombre croissant de regroupeurs d'entreprises en Amérique du Nord, notamment Mars, Incorporated – le géant des friandises – et son acquisition en 2017 de VCA, qui gère désormais plus de 1 000 cliniques vétérinaires en Amérique du Nord. Au moins un de ces regroupeurs d'entreprises, Encore Vet Group, est actif au Canada (Ontario). Selon une estimation, 25 % des cliniques vétérinaires seront regroupées d'ici 2023, les regroupeurs d'entreprises représentant 50 % du total des visites vétérinaires.

Actualités relatives à la réglementation canadienne

Un certain nombre de modifications réglementaires canadiennes récentes sont pertinentes pour les intervenants en santé animale :

- Des modifications ont été apportées au *Règlement sur les aliments et drogues (Règlement)* afin de faciliter l'importation, la vente et la publicité de médicaments vétérinaires servant à traiter la COVID-19.
- Le *Règlement* a également été modifié pour faciliter l'accès aux médicaments vétérinaires dans le cadre du programme de Distribution de médicaments d'urgence (DMU). Les modifications permettent à un praticien de demander l'accès à un médicament non autorisé sans fournir de renseignements sur l'utilisation, l'innocuité et l'efficacité du médicament lorsque celui-ci a été approuvé précédemment par le programme de DMU pour la même urgence médicale. En outre, les médicaments destinés au programme de DMU peuvent être importés avant d'être approuvés pour l'usage personnel du praticien, à condition qu'une lettre d'autorisation ait été envoyée pour le médicament.

Santé Canada a également publié son « Plan prospectif de la réglementation : 2021-2023 ». Ce plan propose des recours aux décisions étrangères (RDE) pour simplifier le processus d'approbation des produits vétérinaires de santé en permettant aux fabricants de s'appuyer sur l'autorisation d'un organisme de réglementation étranger de confiance. Santé Canada devrait faire participer les intervenants en 2021 et organiser une consultation publique au printemps 2022.

Santé Canada a également lancé d'autres consultations publiques :

- Santé Canada a proposé des mises à jour du document d'orientation « Médicaments vétérinaires — Gestion des présentations réglementaires : Lignes directrices actualisées pour l'industrie ». La période de consultation pour ces propositions de mise à jour se termine le 13 juillet 2021.
- L'Agence de la santé publique du Canada a proposé des modifications à la « Norme canadienne sur la biosécurité, troisième édition » (NCB). Les changements visent les chapitres 3 à 5, qui traitent des exigences en matière de confinement, des exigences

opérationnelles et des exigences relatives aux essais de vérification et de performance. La période de consultation a pris fin le 15 juin 2021.

Surveillance continue des pratiques antimicrobiennes

Depuis 2017, des modifications au *Règlement sur les aliments et drogues* du Canada sont entrées en vigueur afin de surveiller l'utilisation des antimicrobiens dans les soins aux animaux. Santé Canada a également pris des mesures pour indiquer que l'utilisation des antimicrobiens importants sur le plan médical, depuis le 1er décembre 2018, nécessite une ordonnance vétérinaire.

En mars 2021, la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada a publié les chiffres des ventes d'antimicrobiens provenant du système de Rapports sur les ventes de médicaments vétérinaires antimicrobiens (RVMVA) pour 2018, première année du nouveau système de surveillance des antimicrobiens du Canada. Le temps nécessaire à la publication de ces données illustre les problèmes croissants du nouveau cadre.

En plus de la collecte de données, les intervenants fédéraux et provinciaux et en médecine vétérinaire se concentrent maintenant sur l'éducation. Le budget fédéral de 2021 proposait d'accorder un financement de 28,6 millions de dollars sur cinq ans à l'Agence de la santé publique du Canada, à Santé Canada et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, pour contribuer à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Ces investissements appuieraient les efforts déployés pour prévenir l'utilisation indue d'antimicrobiens et pour surveiller l'émergence de la résistance aux antimicrobiens. Les associations provinciales de médecine vétérinaire participent activement à des efforts semblables.

Les actions collectives relatives aux médicaments vétérinaires sont autorisées au Québec

Les actions collectives restent rares dans le domaine de la santé animale, mais en novembre 2020, la Cour supérieure du Québec a autorisé une action collective contre Intervet au nom de propriétaires de chiens québécois pour les dommages subis à la suite du traitement de leurs chiens avec BRAVECTO® (fluralaner). Il est allégué que le fluralaner a causé divers problèmes de santé aux chiens, pour lesquels les défenderesses n'ont (prétendument) pas fourni de mise en garde. L'élément principal de l'autorisation (certification) était de savoir si la Loi sur la protection du consommateur du Québec s'applique à la vente de médicaments vétérinaires par un vétérinaire. Bien que la Cour supérieure ait précisé qu'elle n'a pas pris sa décision en fonction de celle analogue de la Cour d'appel du Québec à l'égard des pharmaciens, cette décision (et d'autres) est maintenant en appel.^[4]

Dans d'autres domaines, les actions collectives canadiennes en matière de responsabilité du fait du produit ont tendance à refléter les actions collectives américaines antérieures. Parmi les procédures américaines récentes présentant un intérêt, citons les suivantes.

Renseignements sur les poursuites judiciaires américaines

**EXCEDE® (ceftiofur
cristallin acide libre)**

SYNOVEX® ONE GRASS
(150 mg d'acétate de
trenbolone, 21 mg
d'implants à libération
prolongée de benzoate
d'estradiol)

**SERESTO® (collier
contenant de
l'imidaclopride et de la
fluméthrine)**

En 2020, deux actions distinctes ont été intentées à la suite de réactions indésirables graves présumées à EXCEDE® de Zoetis.^[5] Knapp v. Zoetis est une action collective envisagée introduite dans le district de l'Est de la Virginie en raison d'une anaphylaxie grave et d'un préjudice permanent dont aurait souffert un cheval.

Dans l'affaire Foge, McKeever LCC et. al v. Zoetis, le demandeur allègue qu'un cheval est mort peu après avoir reçu le médicament du défendeur. Il est allégué que Zoetis savait et a omis d'avertir les vétérinaires et les propriétaires d'animaux de l'existence d'effets indésirables généralisés résultant de l'administration du médicament.

EXCEDE® est un antibiotique injectable pour les infections respiratoires basses à streptocoques chez les chevaux, approuvé et commercialisé au Canada.

En avril 2021, une action en négligence a été intentée contre Zoetis dans le Dakota du Nord.^[6]

Les plaignants allèguent que le médicament a amené les bovins à développer des caractéristiques de mâle mature et à adopter un comportement agressif envers les autres bovins.

Synovex® One Grass, fabriqué par Zoetis, est un implant pour bovins de pâturage conçu pour améliorer le rendement des bovins de pâturage. Un produit de 150 mg/21 mg est approuvé et commercialisé au Canada sous le nom de Synovex® LA-G. Over fifteen class action lawsuits were initiated against Elanco Animal Health and Bayer in respect of SERESTO® (imidacloprid and flumethrin), following media reports of severe adverse event, including pet deaths. Plus de 15 actions collectives ont été intentées contre Elanco Animal Health et Bayer concernant SERESTO® (imidaclopride et fluméthrine),^[7] à la suite de rapports médiatiques faisant état d'effets indésirables graves, dont des décès d'animaux de compagnie.

SERESTO® ne semble pas avoir été distribué par le fabricant au Canada.

Ce bulletin d'actualités ne présente que des informations de nature générale et ne constitue pas un avis juridique ou professionnel. Vous devrez demander des conseils spécifiques à votre situation. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le sujet de ce bulletin d'actualités, veuillez communiquer avec Vincent M. de Grandpré.

[1] Animaux de compagnie : Librela pour les chiens (Zoetis Canada Inc.), NexGard Combo pour les chats (Boehringer Ingelheim Animal Health Canada Inc.), Miratax pour les chats (Dechra Ltd)), Bravecto One pour les chiens (Intervet Canada Corp.), Eradia pour les chiens (Virbac Animal Health Inc.), Coaschten pour les chiens (Dechra Ltd.), Amodip Flavoured Tablets pour les chats (Ceva Animal Health Inc.), Comfortan pour les chats (Eurovet Animal Health Inc.); Bestiaux : Solofer pour cochons et porcelets (Pharmacosmos A/S), Zeleris pour les bovins (Ceva Animal Health Inc.), Aservo Equihaler pour les chevaux (Boehringer Ingelheim Animal Health Canada Inc.), Gonabreed pour les bovins (Parnell Technologies PTY Ltd).

[2] De mai 2018 à novembre 2019, il y a eu neuf AC-PNM, contre douze de novembre 2019 à juin 2021.

[3] De mai 2018 à novembre 2019, il y a eu cinq AC-PNM, contre huit de novembre 2019 à juin 2021.

[4]] Autorisation accordée le 12 février 2021

[5] *Knapp v. Zoetis Inc.*, 3:20-CV-00191 Virginia Eastern District Court; *Foge, McKeever LLC et. al. v. Zoetis Inc.*, 2:2020-CV-01462 Pennsylvania Western District Court

[6] *Meidinger et. al. v. Zoetis, Inc.*, 3:21-CV-00097, North Dakota District Court

[7] Bomwell v Bayer Healthcare LLC et al, 2:21— cv — 09479 (D.N.J.); Borchek et al v Healthcare LLC et al, 1:21— cv-2009 (N.D. Ill.); Boulware-Jones v Bayer Corporation et al, 2:21— cv-11114 (D.N.J.); Czerniak v Bayer Healthcare LLC et al, 9:21-cv-80689 (S.D. Fla.); Dahlgren v Bayer Healthcare LLC et al, 1:21-cv-03109 (S.D.N.Y.); Dphrepaulezz v Bayer Healthcare LLC et al, 1:21-cv-02439 (N.D. Cal.); Gjelland v Elanco Animal Health, Inc, 1:21-cv-01178 (S.D. Ind.); Knudson v Bayer HealthCare LLC et al, 6:21-cv-03108 (W.D. Mo.); Levensten v Elanco Animal Health Incorporated et al, 2:21-cv-02364 (D.C. E.Pa.); Maiorino v Bayer Corporation et al, 2:21-cv-07579 (D.N.J.); McDermott et al v Elanco Animal Health, Inc et al, 4:21-cv-00461 (E.D. Mo.); Merriman v Bayer Healthcare LLC et al, 1:21-cv-2227 (N.D. Cal.); Revolinsky v Elanco Animal Health Incorporated et al, 2:21-cv-10003 (D.N.J.); Schneider v. Bayer Healthcare LLC et al, 2:21-cv-02771 (C.D. Cal.); Vargas et al v Elanco Animal Health Incorporated, 2:21-cv-02506 (C.D. Cal.); Walsh v Elanco Animal Health, Inc, 1:21-cv-02929 (S.D.N.Y.)